



BILAN DE COMPÉTENCES

LES OBJECTIFS

Analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations. Faire le point sur vos objectifs de carrière et de développement. Prendre conscience de vos potentialités. Elaborer une stratégie de mise en œuvre de votre projet avec l'environnement socio-professionnel. Établir un plan d'action

NOS ATOUTS

DES OUTILS ADAPTÉS À CHAQUE PROFIL
BIENVEILLANCE, ÉCOUTE, EMPATHIE ET TRANSPARENCE
MÉTHODE CRÉÉE PAR NOTRE PSYCHOLOGUE
UN SUIVI POST-BILAN

sem 2 - 2023 - sem 1 - 2024 : 2 BC terminés 100 % taux de satisfaction ; taux de réalisation de suivi à 6 mois 100%

MODALITÉS PRATIQUES

DURÉE

24 heures maximum réparties sur 8 à 12 semaines (rendez-vous hebdomadaire de 2 heures) ; durée personnalisée en fonction des besoins.

SESSIONS

Entrées et sorties permanentes ; veuillez nous consulter pour les dates de rendez-vous

LIEU DE FORMATION

Nice : 35 rue de Paris 06000 Nice / Cannes : 6 boulevard Carnot 06400 Cannes

POUR QUI ?

Salarié CDD / CDI, demandeur d'emploi, particulier, fonctionnaires (FPE, FPH, FPT)

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

CPF, France Travail, financement employeur, financement particulier

RÉALISATION

En présentiel, à distance ou en modalité hybride
Accompagnement personnalisé ; souplesse horaire (y compris le samedi et en dehors des horaires de bureau)

PROGRAMME DE FORMATION

LE DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCE EST ORGANISÉ EN 3 PHASES ART. R6313-4 DU CODE DU TRAVAIL - DÉCRET N°2018-1330 DU 28.12.18 (JO DU 30.12.18.ART 2)

PHASE 1 : LA PHASE PRÉLIMINAIRE

Analyser votre demande et vos attentes
Co-définir le format et les modalités les plus adaptées à vos besoins
Formaliser vos valeurs et vos motivations professionnelles

PHASE 2 : INVESTIGATION INDIVIDUALISÉE

Analyser votre personnalité et vos intérêts professionnels
Identifier les compétences acquises dans votre parcours
Repérer les compétences transférables aux nouvelles situations
Évaluer votre connaissance générale et professionnelle
Elaborer un ou plusieurs projets professionnels

PHASE 3 : CONCLUSION

Recenser les facteurs à même de favoriser ou non les projets identifiés
Identifier les étapes de la mise en œuvre des projets et construire des plans d'actions

DÉROULEMENT

18 à 20 heures d'entretien avec le consultant
4 à 6 heures de travail personnel pour réaliser des recherches et des enquêtes professionnelles

ÉVALUATION ET SUIVI

Test de personnalité
Grilles de positionnement et de progression
Travail sur le portefeuille de compétences
Plateforme découverte métiers
Plateforme digitale accessible tout au long du bilan
Évaluation de satisfaction de l'accompagnement
Suivi à 6 mois

ACCESSIBILITÉ

NICE

Bus : Ligne n° 57 - Arrêt rue Lamartine Lignes n° 64 et 70 - Arrêt Gare Thiers/Médecin Lignes n° 71 et 75 - Arrêt Gare Thiers
Train : Gare SNCF Nice Ville (5 min à pied)
Tramway Nice : Ligne 1 : Henri Sappia - Pont Michel Arrêt Gare Thiers
Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

CANNES

Transports en commun : Bus : Ligne n° 1-12-35 620-630-20-200-832, Arrêt : VAUBAN
Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

TARIF : 1 800€ NET DE TAXE

Adaptation du dispositif d'accueil pour les personnes en situation de handicap : des référents handicap sont mobilisés pour vous accueillir et vous informer, participer à l'organisation de votre parcours, communiquer sur l'accessibilité et assurer le lien avec les partenaires.

Contact sur Nice : Yamina ABDA
Contact sur Cannes : Pascale SOLIMEIS

CONDITIONS D'ADMISSION

Pas de prérequis

Proposition d'entretien d'information 48 heures après la prise de contact

Démarrage 10 à 15 jours après l'entretien d'information

LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié (Art L6313-10 du Code du travail) ou du demandeur d'emploi

- Confidentialité est totale ;
- Professionnalisme repose sur la qualité d'écoute et la non-ingérence dans les décisions à prendre par la personne ;
- Équité entre les différents interlocuteurs est requise par le consultant ;
- Obligation de moyens non de résultat du consultant ;
 - Bilan est remis en main propre, signé par le salarié et le consultant. En aucun cas, le bilan n'est transmis à un tiers.
- Documents élaborés lors du bilan de compétences sont aussitôt détruits sauf demande écrite du bénéficiaire. Dans ce dernier cas, ils sont conservés pendant 3 ans au maximum. (décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023)

PREMIER ENTRETIEN GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

ESCCOM FORMATION PROFESSIONNELLE CANNES

6 Boulevard Carnot 06400 CANNES

04 92 98 08 29
formationcannes@ecole-esccom.com

ESCCOM FORMATION PROFESSIONNELLE NICE

35 rue de Paris 06000 NICE

04 93 53 55 55
formationnice@ecole-esccom.com